

DIFFUSION	O	COPIE
I. ARNOUD		S
B. PIGNARD		
A. GALLIGHE		
B. RICHARD		
S. ROMAT-GROSSEAU		
J.-C. BILLOT		
N. CAMANT-BRESSON		
J. HACHOUARD		
L. MERIZ-AMOLI		
D. NOURRY		
A. MARCHAL		
M. WENDE		
B. PLANTEVIN		
N. LAHORTE		
S. SCHRAMM		
N. PERROT-SOURMAY		
R. HOUILLON	X	
R. STUTZ		
P. BONHEMALLE		
M. SABRE		
A. THOMASSAY		
F. CUNAT		
B. DANIEL		
A. PORTOU		
T. BUSTE-PAE		
Autres		



ARRIVEE

U 4 FEV. 2022

Communauté de Communes
du Pays de Lure

46687

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIECOMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE LURERue des Berniers - ZA de la Saline
70200 LURE

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

*Unité de gestion	805	CC PAYS DE LURE
*Installation	070000698	RESEAU LYOFFANS
*Point surveillance	745	LYOFFANS
Commune prélèvement	LYOFFANS	
Destinataires	ARS DT 70 - COM COM	
Préleveur	LDVH	*Date Prél 24/01/2022 *Heure Prél 10:00
Date début analyse	24/01/2022	Date Récept 24/01/2022 Heure Récep 14:00

RAPPORT D'ESSAI HY225-0272

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 05-13

*Lieu exact prélèvement MAIRIE, Robinet Toilettes
*Eau TRAITEE

RECEPTION2

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Coordonnée X PSV		968918,8			
Coordonnée Y PSV		6733451,1			

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	LG			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,22	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,22	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v3	5,8	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique D1 (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	7,9	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	7,5	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	324	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0,05	mg/L		0.10

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le 28/01/2022

Imprimé le : 28/01/2022

La Responsable chimie des eaux

Christelle POUZET
Christelle POUZET

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Les données fournies par le client/préleveur sont identifiées par le symbole *. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.